

République Française  
Département de la Charente  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU ROUILLACAIS**

-----

**Séance du conseil communautaire  
du 14 février 2022  
Compte-rendu**

<b>Nombre de conseillers en exercice :</b>	<b>28</b>	L'an deux mille vingt-deux, le quatorze février à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué le 3 février dernier, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par La Loi, à la Salle Communautaire - 16170 ROUILLAC, sous la présidence de Monsieur Christian VIGNAUD, Président.
<b>Titulaires présents :</b>	<b>26</b>	
<b>Suppléants :</b>	<b>0</b>	
<b>Pouvoirs :</b>	<b>0</b>	
<b>Excusés :</b>	<b>2</b>	

### **I. Ouverture de la séance à 18h00**

Nombre de conseillers en exercice : 28

### **II. Vérification du quorum**

Le président procède à l'appel des conseillers communautaires en exercice.

#### Présents :

**COURBILLAC** : M. Gilles RIPOCHE, M. François PERROT, **DOUZAT** : M. Pascal BURBAUD, **ECHALLAT** : M. Alain BRIAND, **GENAC** : M. Franc PINAUD, M. Éric COUVIDAT, Mme Marina GRAMMATICO, **MARCILLAC-LANVILLE** : Marie-Annick ROY-PLANTEVIGNE **MAREUIL** : Mme Claudine RODET **MONS** : M. MESNARD, **ROUILLAC** : Mme Marie-France DUMOUT, M. Christian VIGNAUD, Mme Françoise ROY, M. Patrick GODICHAUD, Mme Elisabeth MASSON, M. Christian BERTON, Mme Dominique MANCIA, M. Jean-Pierre VIDAL, **SAINT-AMANT-DE-NOUERE** : François-Xavier LABROUSSE, **SAINT-CYBARDEAUX** : M. Francis ROY, M. Joël COBERAC, **SAINT-GENIS-D'HIERSAC** : M. Wilfried FOURNIER, Mme Stéphanie ROTURIER, **VAL-D'AUGE** : M. Bernard SALAMAND, M. Alexandre GAUVIN, **VAUX-ROUILLAC** : M. Jean-Guy CHAUVET.

#### Suppléants en situation délibérante :

Excusés : Mme Nicole LANFRANCHI, Jean-Claude GUILLOT

### **III. Désignation du secrétaire de séance**

Monsieur Le Président ayant ouvert la séance, procède en conformité à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil. Madame Stéphanie ROTURIER est désignée pour remplir cette fonction.

#### **IV. Adoption du procès-verbal de la dernière séance**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 10 janvier 2022 a été transmis par courriel le 13 janvier 2022. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le procès-verbal du dernier conseil communautaire.

#### **V. Décisions prises par le président en vertu de l'article L.2122-22 du C.G.C.T.**

Néant.

#### **VI. Ordre du jour et délibérations prises**

##### **1. Débat d'orientations budgétaires 2022**

Suite aux commissions thématiques organisées, et à l'appui du document préparé par les services de la communauté de communes, les membres du Conseil Communautaire échangent sur les principales orientations et actions à mener lors de l'année 2022.

A l'issue du débat d'orientations, Messieurs VIDAL, FOURNIER et VIGNAUD s'excusent et quittent la réunion communautaire. La présidence de la séance est assurée par Francis ROY.

##### **2. Candidature PETR Programme LEADER 2023-2027**

Dans le cadre de l'appel à candidatures LEADER 2023-2027 publié par la Région Nouvelle-Aquitaine, le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité de soutenir la candidature du PETR Ouest-Charente – Pays du Cognac et de lui confier l'animation et le programme pluriannuel.

##### **3. Association La Palène – Convention d'objectifs et partenariat financier**

Après une présentation à deux voix, par Marie-Annick ROY-PLANTEVIGNE et Pascal BURBAUD, du travail mené sur l'élaboration de la nouvelle convention d'objectifs avec La Palène et l'enveloppe financière allouée sur la période 2022-2024, les élus communautaires acceptent à l'unanimité le contenu de la convention et le montant et la répartition de la subvention. Le soutien financier au titre de la saison 2021-2022 s'élève à 210 000 €.

##### **4. Convention de prestations de services – Association Insert'R – 2022**

L'association d'insertion INSERT'R de ROUILLAC est, depuis plusieurs années, un partenaire de la Communauté de communes pour réaliser les travaux suivants (travaux des espaces verts au théâtre des Bouchauds, entretien de la voie verte, entretien des terre-pleins de la déviation Rouillac-Saint-Cybardeaux, entretien EIGR et autres bâtiments, petits travaux d'entretien dans les logements, entretien de terrains divers, etc.). Le taux horaire d'intervention s'établit à 12,90 €.

Le conseil communautaire est favorable à la mise en place d'une nouvelle convention de prestations de services, pour l'année 2022.

## **5. Assistance à Maîtrise d’Ouvrage pour DSP Assainissement Rouillac**

Dans le cadre de sa compétence Assainissement Collectif, la Communauté de Communes a sollicité un partenariat avec Charente Eaux dans le but d’apporter une assistance à maîtrise d’ouvrage pour une mission d’assistance à la délégation du service public d’assainissement collectif de Rouillac.

La mission d’assistance donne lieu à une participation financière du maître d’ouvrage d’un montant forfaitaire de 5 400,00 € TTC.

## **6. Assistance à Maîtrise d’Ouvrage AMO Réhabilitation STEP Rouillac**

Dans le cadre de sa compétence Assainissement Collectif, la Communauté de Communes a sollicité un partenariat avec Charente Eaux dans le but d’apporter une assistance à maîtrise d’ouvrage pour la réhabilitation de la station d’épuration de Rouillac.

Cette mission d’assistance permet d’accompagner la collectivité dans la rédaction du programme de l’opération (fonctionnel, technique et économique), l’évaluation du montant prévisionnel de l’opération, l’assistance à la passation du marché et le suivi des prestations.

La mission d’assistance donne lieu à une participation financière du maître d’ouvrage d’un montant forfaitaire de 3 000,00 € TTC.

## **7. Participation financière 2021 – GIP Charente Solidarités**

Le conseil communautaire accepte de régulariser le versement d’une subvention de 7 738 € au GIP Charente Solidarités, au titre de 2021.

## **VII. Représentations du Conseil communautaire**

Prochaine séance du conseil communautaire :

Lundi 14 mars 2022 à 18h00, à Rouillac, vote des budgets.

## **VIII. Questions et informations diverses**

A 20h le Président de séance lève la séance.